

ARRETE N°137/2023/AT

## **ARRETE DU MAIRE**

Le Maire déléguée de Livarot, commune historique de LIVAROT-PAYS D'AUGE,

VU la Loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée par la Loi n° 82-623 du 22 Juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes des Départements et des Régions,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-4,

VU les articles R 411-8 du Code de la Route,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière établie en application de l'arrêté du 4 Novembre 1967.

VU les arrêtés subséquents portant sur la modification ou de révision des parties 1 à 8 du livre 1 de l'instruction susvisée, notamment l'arrêté du 16 Février 1988,

VU la demande des agents des services technique de la commune de Livarot-Pays d'Auge.

**CONSIDERANT QUE DANS LE CADRE DE LA MANIFESTATION « MARCHÉ NOCTURNE » à LIVAROT LE VENDREDI 21 JUILLET 2023, IL Y A LIEU DE REGLEMENTER LE STATIONNEMENT POUR LE MONTAGE DES TENTES SUR LA PLACE PASTEUR DE LIVAROT.**

**CONSIDERANT QU'IL EST ABSOLUMENT NECESSAIRE DE GARANTIR LA SECURITE DE TOUTES ET TOUS LORS DE CE MONTAGE ET D'EN ASSURER LE BON DEROULEMENT.**

### ARRETE

**ARTICLE 1** : Dans le cadre de la préparation du marché nocturne le vendredi 21 Juillet 2023 à Livarot, il y a lieu d'interdire le stationnement sur la totalité de **la Place Pasteur à Livarot dès jeudi 20 Juillet 2023 à 15h00** pour le montage des tentes.

**ARTICLE 2** : Des barrières seront mises en place par les agents des services techniques de la commune de Livarot-Pays d'Auge pour délimiter les zones réservées.

**ARTICLE 3** : Les dispositions visées aux précédents articles seront portées à la connaissance des usagers par la signalisation réglementaire qui sera mise en place pour information aux riverains.

**ARTICLE 4** : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux règlements en vigueur.

**ARTICLE 6** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Police Municipale.
- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Livarot.
- Au service technique.

Fait à LIVAROT-PAYS D'AUGE  
Le 20 Juillet 2023, Le Maire déléguée  
Vanessa BONHOMME

